

Tableau des lois d'intérêt public et des ministres responsables

Chapitres des lois révisées (1985), y compris les modifications et certaines autres lois d'intérêt public et leurs modifications

Mis à jour jusqu'au 2024, ch. 8 et Gazette du Canada, Partie II, Vol. 158, No 13 (2024-06-19)

U

Urgence sur les approvisionnements d'énergie (1973-74 et 1979) voir Approvisionnement d'énergie (loi d'urgence)

(Energy Supplies Emergency, 1979)

Usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale, Loi sur l' — 2023, ch. 15, art. 54

*(Use of French in Federally Regulated Private
Businesses Act)*

art. 4, 2023, ch. 15, art. 55

art. 7, 2023, ch. 15, art. 56

art. 9, 2023, ch. 15, art. 57

art. 9.2, 2023, ch. 15, art. 57

art. 10, 2023, ch. 15, art. 58

art. 11, 2023, ch. 15, art. 59

art. 16, 2023, ch. 15, art. 60

art. 19, 2023, ch. 15, art. 61

art. 33, 2023, ch. 15, art. 62

art. 41.1, ajouté, 2023, ch. 15, art. 63

Disposition transitoire, 2023, ch. 15, art. 68

EEV, 2023, ch. 15 (sanction : 20.06.2023)

—art. 54 entrent en vigueur à une date fixée par décret du
gouverneur en conseil *voir* art. 71 — Non en vigueur

—art. 55 à 57.1, par. 58(1), 59(1) à (3) et (5) et art. 60 à 63
entrent en vigueur au deuxième anniversaire de la date
fixée au titre du par. (4) *voir* art. 71 — Non en vigueur

—par. 58(2) entre en vigueur à une date fixée par décret du
gouverneur en conseil *voir* art. 71 — Non en vigueur

—par. 58(4) entre en vigueur à une date fixée par décret du
gouverneur en conseil *voir* art. 71 — Non en vigueur